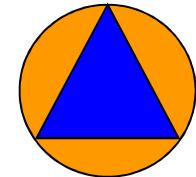




la sécurité civile

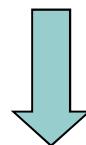
**Formation de base R.C.S.C
La Seyne Sur Mer**

Au cœur des situations d'urgence,

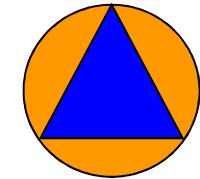


Le but de la Sécurité Civile

- La prévention des risques de toute nature
- L'information et l'alerte des populations
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents sinistres et catastrophes



Ministère de tutelle : Ministère de l'intérieur

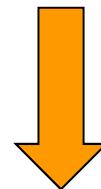


LE CADRE LEGISLATIF

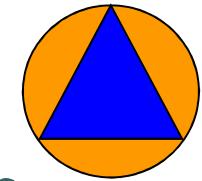
Loi 2004-811 du 13 août 2004 dite de modernisation de la Sécurité Civile



Le citoyen au coeur du dispositif



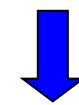
Création d'une innovation : les Réserves Communales de Sécurité Civile



Au niveau National M.Intérieur

D.D.S.C : Développement de 4 pôles de compétences

- Les services opérationnels nationaux
- Les sapeurs pompiers
- La gestion des risques et la planification des secours
- L'administration et la logistique



Centre Opérationnel Central : **C.O.G.I.C**
(Centre opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises)

DDSC c'est aussi :



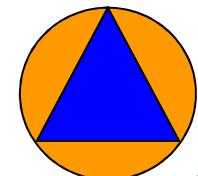
Le directeur de la Défense et de la Sécurité civiles s'appuie également sur trois entités spécialisées et un établissement public :

l'inspection de la Défense et de la Sécurité civiles, au service des SDIS et des acteurs du secours;

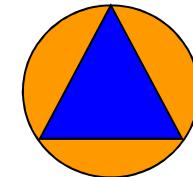
la mission des relations internationales, dans un contexte géopolitique international complexe où aucun pays ne peut faire face, seul, à une crise majeure;

le service du haut fonctionnaire de Défense, chargé de coordonner les actions de Défense civile pour tout le ministère de l'Intérieur;

l'école de formation des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP), établissement public de l'Etat.

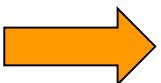


Le COGIC



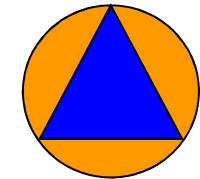
Assure la veille opérationnelle du ministère et le suivi de l'ensemble des moyens nationaux, ainsi que la veille du centre d'information et de suivi de la Commission Européenne

Relations permanentes



Préfectures de zones et de départements
Police (DGPN)
Pompiers (CODIS)
Gendarmeries (COG)
Embrassades
Armées (COIA et Comformisc)

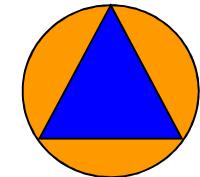
Sur décision du Ministre: ouverture du C.I.S.C (Centre Interministériel de Suivi de Crise)



Les moyens opérationnels nationaux

- 307 démineurs répartis dans 20 centres et 6 antennes outre-mer
- 210 pilotes et mécaniciens de la BASC et des bases hélicoptères (25 ABE, 40 Hélicoptères, 3 avions d'investigation et de liaison)
- 1500 hommes des UIISC (unités militaires du génie)





Les UIISC

Les formations militaires de la sécurité civile sont constituées d'un état-major au sein de la direction de la défense et de la sécurité civiles, situé à Asnières-sur-Seine et de trois unités d'intervention :

L'UIISC 1 à Nogent-le-Rotrou (28)

L'UIISC 5 à Corte (2B)

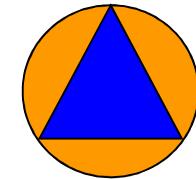
L'UIISC 7 à Brignoles (83)

Ces unités de l'armée de terre, de l'arme du Génie, sont mises pour emploi à la disposition du ministère de l'intérieur.

MISSIONS

Renfort national dans le domaine des secours, les UIISC peuvent intervenir en tout lieu du territoire national ou à l'étranger pour répondre aux catastrophes de toutes natures :

- feux de forêts**
- catastrophes et sinistres d'origine naturelle (séisme, cyclone, inondation, neige...)**
- catastrophes technologiques (pollution chimique, radiologique, accidents de transport...)**
- aide humanitaire.**
- Toutes les interventions sont médicalisées.**
- Les formations militaires participent également à des missions de prévention telles que les écoubages (brûlages préventifs).**



Les UIISC Suite

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Etre âgé(e) entre 18 et 26 ans
- Avoir effectué l'appel de préparation à la défense
- Etre apte à servir en tout lieu et en tout temps
- Etre titulaire, au minimum, d'un CAP ou d'un BEP
- Si possible, détenir des diplômes de sécurité civile et (ou) être sapeur-pompier volontaire
- La durée du contrat est de 1 an renouvelable 4 fois. Les permissions sont de 45 jours
- Possibilité de souscrire un contrat d'engagement (EVAT) après 10 mois de volontariat en fonction des places disponibles et des résultats obtenus dans l'emploi
- La rémunération (au 01/01/03) est de 685,28 € à 811,09 € (solde brute) selon le grade, nourri logé hors prime et indemnités.

RENSEIGNEMENTS

DDSC

Commandement des formations

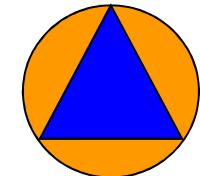
Militaires

87-95 Quai du Docteur Dervaux

92 600 Asnières-sur-Seine

Tél : 01.56.04.73.03





Les moyens aériens (avions)

Par an : 10000 heures de vol et 18000 largages



12 canadairs CL 415 (5800 litres)



2 DASH 8 (10000l)

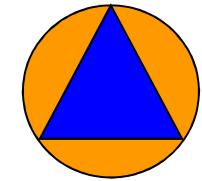


9 Trackers (3500 l retardant)



3 King Air de coordination

Tous basés à la BASC de Marignane (13)



Les moyens aériens (hélicoptères)

Répartis sur 20 bases



6 Alouettes III

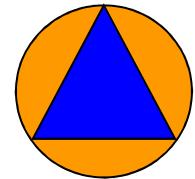


4 Écureuils



30 EC 145

Par an : 13000 heures de vol et 7000 sauvetages



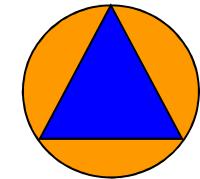
Les démineurs de la sécurité civile

Répartis sur 20 centres et 6 antennes

les 307 démineurs de la sécurité civile sont chargés de la détection, de l'enlèvement, du désamorçage ou de la destruction des objets suspects. Ils apportent également leur concours lors des voyages officiels ou de grandes manifestations populaires et interviennent pour neutraliser et détruire les anciennes munitions des deux derniers conflits mondiaux, encore présentes dans le sol français.



500 tonnes par an



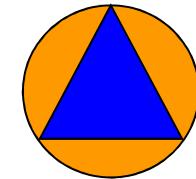
Les moyens logistiques (ESOL)

Sur le plan logistique, la SDAL comporte 4 Etablissements de Soutien Opérationnel et Logistique basés à Méry-sur-Oise (95), Marseille-La Valentine (13), Jarnac (16) et Mort-Mare (54).

Composés de 110 techniciens hautement qualifiés, ces unités constituent une arrière-garde logistique de premier ordre capable de répondre aux besoins particuliers des services opérationnels. Ils entretiennent le parc automobile et les matériels spécifiques des moyens nationaux.

Ils gèrent les stocks de la réserve nationale sur 10 000 m², qu'ils peuvent acheminer n'importe où, en France, en cas de crise.





Les SAPEURS-POMPIERS

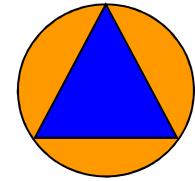
Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un organisme public, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), financé par les collectivités locales (communes, conseil général) et administré par des élus locaux. Ils sont rattachés au Ministère de l'Intérieur à travers la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC). Leur hiérarchie suit des grades qui correspondent à ceux de l'Armée de terre.

200 000 SPV

40 000 SPP

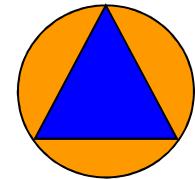


Les sapeurs-pompiers volontaires



Les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) sont des hommes et des femmes, citoyens ordinaires qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, tout en tenant compte de leur vie familiale, ont choisi de conserver une disponibilité suffisante pour répondre immédiatement à toute alarme émise par le centre de secours dont ils dépendent. Ils suivent régulièrement des formations et peuvent assurer tous les types de missions incomitant aux services d'incendie et de secours. 54% des volontaires ont moins de 35 ans. Ils perçoivent une indemnité sous forme de vacations horaires ainsi qu'une « prestation de retraite » lorsqu'ils ont accompli au moins 20 ans de service.

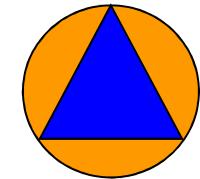
Les sapeurs-pompiers Professionnels



Fonctionnaires des collectivités territoriales, les SPP sont affectés principalement dans les grandes agglomérations ou dans les centres de secours fortement sollicités. De plus, ils assurent l'ossature des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Le recrutement se fait par concours, organisés au niveau départemental par les SDIS pour les sapeurs et par la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) du ministère de l'Intérieur pour les lieutenants. Les candidats sont inscrits sur une liste d'aptitude nationale valable trois ans, ils doivent ensuite postuler dans les collectivités territoriales de leur choix. Ils reçoivent une formation initiale puis une formation continue tout au long de leur carrière.

Dans les villes d'une certaine importance, les corps sont en général mixtes volontaires/professionnels. Certaines grandes villes ont opté pour des corps 100 % professionnels (aucun volontaire). Dans les communes rurales à faible densité de population, les corps sont souvent composés à 100 % de volontaires.



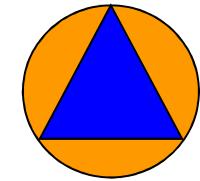
Les missions des SDIS

9 900 interventions par jour, une intervention de sapeurs-pompiers toutes les 8,7 secondes

« Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. »



- Le secours à personnes
- Les incendies
- Les interventions diverses et spécialisées

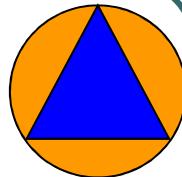


Paris - Marseille Unités militaires

Paris : BSPP 7000 homes
Marseille : BMP 2300 hommes

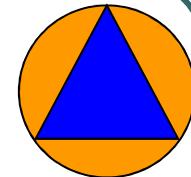


Gestion des risques sur le plan territorial



National	D.D.S.C. (Ministère de l'intérieur)	C.O.G.I.C	UIISC Moyens aériens déminage
Zonal (7)	État major de Zone	C.O.d.Z Ex CIRCOSC	Idem Moyens nationaux
Départemental	S.D.I.S	C.O.D.I.S	C.S.P C.I.S
Communal	Mairie	Services Dédiés (PSPR – PC crise)	R.C.S.C C.C.F.F C.P.I

La planification de la réponse opérationnelle



Les plans ORSEC

(Organisation de la réponse sécurité Civile sur évènements majeurs
Sous l'autorité des Préfets)

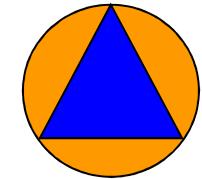
Les Plans de Secours Spécialisés

(Organisation des secours dans des domaines spécifiques, sous l'autorité des préfets)

Les Plans Communaux de Sauvegarde

(Organisation des mairies face aux crise de sécurité civile et mise à l'abri
des populations, sous l'autorité des Maires)





Le P.C.S

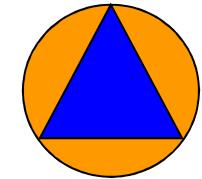
- Organisation municipale en situation de crise en quatre niveaux de mobilisation
- Mise à l'abri des populations sinistrées (hébergement et restaurations)
- Alerte des populations
- Fiches réflexes thématiques (Feu de Forêt, pollution, risque nucléaire, inondations...)
- Communication de crise

La Réserve Communale de Sécurité Civile



L'organisation de l'équipe

- Une cellule obligatoire : Risques Majeurs et PCS
- Une cellule facultative : Incendie de Forêt
- Une cellule facultative : Secourisme



Le Concept Général de la RCSC

- A la seule initiative des Maires
- Sur la base du volontariat à partir des citoyens locaux en s'appuyant sur la solidarité
- A pour objectif de renforcer les effectifs municipaux dans le cadre de la sauvegarde des populations en cas de crise
- Participe à l'information préventive sur les risques majeurs
- Ne doit en aucun cas concurrencer les services publics de secours



Concept retenu à la Seyne Sur Mer



- Équipe mixte Bénévoles, fonctionnaires et VSC (50 personnes).
- Prévention des incendies de forêt par une mise en œuvre opérationnelle préventive.
- Participation active au PCS (hébergement, iodé...)
- Participation aux DPS par le biais d'une convention avec une association agréée de secourisme.

Gestion rattachée au service P.S.P.R. entièrement dédié à la sécurité civile



Dispositif Préventif feu de forêt



- Patrouilles avec un CCFL
- Fermeture du massif
- Vigie à Notre Dame du Mai
- Affichage du niveau quotidien de risque

Les missions du service P.S.P.R.



- Prévention des risques d'incendie dans les E.R.P
- Prévention des risques liés aux grues de chantier
- Défense de la Forêt Contre l'Incendie
- Prévention des risques d'inondation
- Prévention des risques de toute nature sur VP
- Organisation de l'astreinte technique de sécurité
- Plan communal de Sauvegarde et gestion de crise
- Suivi des plans de secours départementaux
- Encadrement de la R.C.S.C
- Logistique opérationnelle des postes de secours plages
- Procédures de périls et relogements d'urgence

12 fonctionnaires et VSC